



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## PROGRAMMATION ANR 2013, DES INFLEXIONS NOTABLES

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 novembre 2012

#### Contact Presse

Cabinet de la Ministre

Delphine CHENEVIER : 01 55 55 84 24 – 06 21 02 20 81

delphine.chenevier@recherche.gouv.fr

Geneviève Fioraso, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche se félicite de l'adoption de la programmation 2013 de l'Agence nationale de la Recherche (ANR) par son Conseil d'administration. Cette programmation met en œuvre les inflexions voulues par la Ministre en faveur de projets tournés vers les grands défis scientifiques et de société, dans un contexte de rééquilibrage entre financement sur projet et financement récurrent des laboratoires de recherche.

Le Conseil d'administration de l'ANR, réuni le 14 novembre, a adopté les grandes orientations de la programmation 2013.

Prenant en compte les premiers retours des Assises territoriales et des consultations nationales, la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a fixé à l'ANR un objectif de recentrage sur ses missions fondamentales :

- **Soutien à la recherche fondamentale** : 49 % des financements dédiés aux appels à projet iront aux appels d'offres non thématiques (programmes blancs, mais aussi programmes « jeunes chercheurs » et « retour postdoc »).
- **Meilleure articulation entre la programmation nationale et européenne** : L'ANR doit faciliter l'accès à l'Europe, et dès 2013, les bénéficiaires du programme « Jeunes chercheuses, jeunes chercheurs » seront préparés à concourir au programme *Starting Grant* du Conseil européen de la Recherche (ERC).





- **Prise en compte des grands défis sociétaux** dans les appels d'offres thématiques (51% des financements dédiés) qui nécessitent des recherches interdisciplinaires : allongement de la vie, surveillance et protection de l'environnement, transition énergétique, numérique. Une nouvelle thématique « sociétés inclusives, novatrices et sûres », fera largement appel aux sciences humaines et sociales.
- **Renforcement de l'impact de la recherche sur le redressement productif et la compétitivité** via le soutien de la recherche partenariale et technologique (Instituts Carnot, chaires industrielles...), et la participation au financement de nouveaux outils mis en place par la Communauté européenne (comme les technologies clefs génériques). **La Ministre a annoncé le renforcement des partenariats entre recherche publique, PME et ETI au travers du financement par l'ANR de 100 laboratoires communs et d'une dizaine de grands défis.**

Trois principes directeurs seront appliqués pour la mise en œuvre de cette programmation :

- **Stabilisation des taux de sélection des projets et des montants alloués par projet.** Le nombre de soumission par coordinateur sera limité à un projet par an.
- **Simplification des procédures :** les dossiers de soumission et les règlements financiers seront modifiés, et certains harmonisés avec les procédures européennes.
- **Réduction de la précarité :** le montant alloué au financement de CDD dans chaque projet est ramené à 30 % de l'effort hommes/mois total, avec pour objectif d'augmenter l'implication des chercheurs permanents sur chaque projet et de maîtriser le recours aux emplois contractuels tout en maintenant un effort important pour l'accueil de doctorants et de post doctorants.

Elaborée sous la coordination stratégique du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en association étroite avec les Alliances nationales de recherche, la programmation de l'ANR prendra en compte dès 2014 les propositions issues des Assises.

